

Lausanne, le 10 mars 2021

ENSEMBLE ET INFORMÉS 2/2021

Chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires,

Nous espérons que notre message vous trouve en bonne santé.

Nos équipes poursuivent leurs tâches quotidiennes en travaillant aujourd'hui encore majoritairement en télétravail. Bien entendu, nous aspirons à un « retour à la normale » dans les prochaines semaines.

Situation sur les marchés financiers

L'euphorie du début d'année sur les marchés boursiers est quelque peu retombée. Le principal élément qui incite les investisseurs à la prudence est la remontée très nette des taux d'intérêts des obligations américaines à 10 ans.

En franchissant la barre psychologique des 1.5%, ceux-ci semblent anticiper un retour d'une certaine inflation. Ce scénario est renforcé par l'évolution du prix des matières premières, pétrole en tête, dont le cours a pratiquement doublé depuis l'élection de Joe Biden à la présidence des USA. Toutefois, le pétrole n'est pas seul en cause. Les prix de denrées agricoles comme le blé, le soja et le maïs s'envolent de manière préoccupante depuis quelques mois et certains métaux industriels suivent la même courbe.

Les facteurs derrière cette hausse généralisée sont multiples : la vigueur des indicateurs économiques mondiaux, chinois en particulier, mais aussi les plans de relance se chiffrant en milliers de milliards de dollars. A quoi il faut également ajouter les stocks stratégiques que la Chine est en train de constituer pour éviter de se retrouver prise au dépourvu par l'interruption de sa chaîne d'approvisionnement, comme ce fut le cas en mars 2020, en pleine pandémie. N'oublions pas que le nouveau plan quinquennal chinois s'articule autour de deux axes principaux : le marché intérieur et l'autosuffisance technologique.

Le changement de paradigme au niveau des taux d'intérêts a accéléré le processus de rotation sectorielle dans les actions. Les titres les plus surévalués de la technologie et des énergies vertes ont été assez massivement vendus au profit de sociétés plus traditionnelles ou cycliques. Le Dollar US en est également sorti renforcé.

En Europe, la nomination de Mario Draghi à la tête du gouvernement italien a été un soulagement considérable pour les milieux politiques et financiers et a provoqué un rebond du cours de l'Euro contre le Franc suisse.

Malgré une volatilité un peu plus élevée, le mois de février se solde sur un résultat globalement positif, sachant qu'une grande partie de cette performance convertie en francs suisses provient des gains monétaires.

Performance

La performance indicative non-auditée de notre Fondation au 28 février 2021 est de +0.51%. A titre de comparaison, l'indice UBS des caisses de pension de plus de 1 Mrd est de +0.40%.

Celle au 8 mars 2021 est de +1.20%.

Nos états financiers 2020 seront révisés à fin mars 2021. Nous pourrions ensuite à nouveau vous transmettre le degré de couverture de notre Fondation.

Réforme de la LPP21

Dans le cadre du projet de réforme de la prévoyance professionnelle, Copré – La Collective de Prévoyance qui fait partie de l'Association interpension (Communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes collectives et communes), soutient la voie médiane/ASIP qui présente des avantages évidents, car celle-ci :

- Elargit immédiatement la prévoyance pour le secteur des bas salaires, mais reste modérée afin qu'elle demeure financièrement viable, car un renforcement trop marqué nuirait aux assurés en raison de l'augmentation des coûts salariaux par le biais de déductions plus élevées.
- Soutient un modèle de compensation facile à mettre en œuvre et qui permet de résorber les provisions déjà constituées de manière décentralisée.
- Compense la période de versement de la rente par une période de contributions plus longue. L'âge abaissé de début des contributions a un effet ciblé sur les assurés des branches à bas salaires qui sont concernés par le régime obligatoire de la LPP.
- Inclut une adaptation immédiate et unique du taux de conversion LPP à un maximum de 6%.
- Maintient le seuil d'entrée.

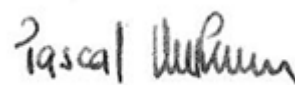
La rente compensatoire doit être financée exclusivement dans le cadre du 2^e pilier : nous rejetons l'introduction d'éléments liant l'AVS à la prévoyance professionnelle.

Nous vous transmettons, chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires, nos cordiaux messages.

Merci de votre confiance et prenez bien soin de vous !



Claude Roch
Président du Conseil de fondation



Pascal Kuchen
Directeur général